

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 11 décembre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 5 décembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHOYO, Evelyne ROHO, Jean-Benjamin ZANG, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Marine DUMÉRIL À Jocelyn GENDEK, Jérôme SULIM À Jocelyn BUREAU, Alain CHAUVET À Farida REBOUH, Joao DE OLIVEIRA À Sarah TENDRON, Françoise DELABY À Guylaine YHARRASSARRY, Mohamed HARIZ À Driss SAÏD, Newroz CALHAN À Eric COUVEZ, Laurent FOUILLOUX À Frédérique SIMON, Matthieu ANNÉREAU À Alexandra JACQUET

ABSENTS : Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Farida REBOUH

DÉLIBÉRATION : 2023-182

OBJET : MARAIS DE LA PELOUSIÈRE – ACQUISITION DE DEUX PARCELLES CADASTRÉES DE n° 134 et DE n° 135

DÉLIBÉRATION : 2023-182
SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : MARAIS DE LA PELOUSIÈRE – ACQUISITION DE DEUX PARCELLES CADASTRÉES DE N° 134 ET DE N° 135

RAPPORTEUR : Jocelyn BUREAU

La Ville travaille depuis le début de ce mandat à la valorisation des paysages et de la biodiversité des marais de la Pelousière en renforçant le maillage piéton pour proposer des boucles de promenades allant des prés-marais aux rives de Loire, en passant par le site de Tougas.

Pour mener à bien ce projet plusieurs itinéraires sont à l'étude, dont certains nécessitent l'acquisition de foncier par la Ville. Dans ce cadre, la Ville a rencontré les propriétaires des parcelles DE n° 134 et DE n° 135 situées dans les marais de la Pelousière.

Les négociations ont abouti à un accord pour une acquisition par la Ville des parcelles DE n° 134 d'une surface de 4 332 m² et DE n° 135 d'une surface de 1 500 m² sur la base de 1 € le m², soit un total de 5 832 €.

Il convient ainsi de délibérer pour acter l'acquisition de ces parcelles.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition auprès de Monsieur GOMET et de Madame GOUSSANT de la parcelle DE n° 134 d'une surface de 4 332 m² et l'acquisition la parcelle DE n° 135 d'une surface de 1 500 m² sur la base de 1 € le m², soit un total de 5 832 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable à signer tous actes ou documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

38 voix POUR

3 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 11/12/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Farida REBOUH

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 14/12/2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 14/12/2023